

06.07.2011 - 15:24 Uhr

## **Position du Conseil fédéral face au franc fort Une interdiction « catégorique » de penser, en lieu et place d'une action réfléchie**

*Bern (ots) -*

Les explications du Conseil fédéral à propos du franc fort ne sont d'aucun secours pour les salarié(e)s de l'industrie d'exportation, que ce dernier met sous pression. Le franc est actuellement fortement surévalué, une réalité que la Banque nationale et le gouvernement se doivent combattre.

Le problème principal est bien celui de la Banque nationale qui refuse de lutter contre la cherté du franc en introduisant et en défendant un taux de change euro-franc au-dessous duquel il n'est pas question d'aller. Le Conseil fédéral a pour rôle, primo, de faire en sorte que la Banque nationale assume sa tâche et, secundo, de la soutenir dans ses efforts.

Rejeter globalement, « catégoriquement », toute mesures complémentaire dans ce cadre est totalement déplacé ici. Alors que même le Fonds monétaire international recommande, dans pareilles situations, de contrôler les mouvements des capitaux ou d'introduire des taux d'intérêt négatifs, notre gouvernement continue à pratiquer l'interdiction de penser sur ces questions. L'introduction, par exemple, de taux d'intérêt négatifs, pourrait faciliter la défense d'une valeur maximale du franc par rapport à l'euro, parce qu'un tel instrument pourrait, surtout en matière d'opérations à terme, entraîner des pertes sèches pour les investisseurs qui spéculent. Leur effet serait ainsi dissuasif.

Contact:

Daniel Lampart (079 205 69 11), économiste en chef et premier secrétaire de l'USS, se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100700511> abgerufen werden.